

2. VOS REVENUS PROFESSIONNELS SONT IMPOSES DANS LA CATEGORIE DES BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX REELS (BIC) OU SELON LE REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE BNC

Veillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

	A COMPLETER	REGIME DU BENEFICE REEL SIMPLIFIE	REGIME DU BENEFICE REEL NORMAL	REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILES
1 Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>	§ 4 et 7-a du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 4 et 7-a du cadre C de l'imprimé n° 2031	Ligne CP du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
2 Déficit déclaré au titre de l'exercice	- <input style="width: 40px;" type="text"/>	§ 4 et 7-b du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 4 et 7-b du cadre C de l'imprimé n° 2031	Ligne CR du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
3 (ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés du point de vue fiscal et imputés sur le résultat de l'exercice	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A	NEANT Cette rubrique ne vous concerne pas
4 (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux	- <input style="width: 40px;" type="text"/>			NEANT Cette rubrique ne vous concerne pas
5 (ajouter) Valeur en stock et/ou en compte d'achats des animaux abattus	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>			NEANT Cette rubrique ne vous concerne pas
6 (ajouter) Abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>	Ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Ligne XF et montant inclus dans ligne XG du tableau 2058-A	Montant inclus dans la ligne CL du tableau 2035 B et II de l'imprimé 2035
7 (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	- <input style="width: 40px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne 316 du tableau 2033 B	Ligne WC du tableau 2058 A	
8 (ajouter) Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>	Montant Inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Montant inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A du compte de résultat fiscal
9 (ajouter) Montant de l'intéressement versé sur un Plan d'épargne salarial et déduit fiscalement	+ <input style="width: 40px;" type="text"/>			
10 TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 40px;" type="text"/>	A reporter dans le cadre B ou C de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.		

3. VOUS ETIEZ EN 2015 ASSOCIE(E) D'UNE SOCIETE DE PERSONNES RELEVANT DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Veillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.
Si la société est imposée au forfait, remplissez directement les rubriques 1 - 5 - 6 - 7 - 12 du cadre ci-dessous.

A COMPLETER												
1 Revenu net professionnel de la société Bénéfice + ou déficit - ou forfait	<input style="width: 60px;" type="text"/>	Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul. Directement porté ici, si la société est imposée selon le régime du forfait.										
2 (déduire) Rémunérations du travail versées aux associés	- <input style="width: 60px;" type="text"/>	BA : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FM de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033B										
3 (déduire) Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	- <input style="width: 60px;" type="text"/>	BA : réel normal : ligne WI de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FP de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne SU de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : ligne 247 de l'imprimé n° 2033-B										
4 (ajouter) Ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société et non réintégrées fiscalement	+ <input style="width: 60px;" type="text"/>											
5 TOTAL (1 - 2 - 3 + 4) Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés	<input style="width: 60px;" type="text"/>											
6 Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société, en pourcentage.	<input style="width: 40px;" type="text"/> , <input style="width: 20px;" type="text"/> %	* Indiquez ci-dessous le détail des frais professionnels déduits : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="width: 60%;">Nature</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>.....</td><td>.....</td></tr><tr><td>.....</td><td>.....</td></tr><tr><td>.....</td><td>.....</td></tr><tr><td>.....</td><td>.....</td></tr></tbody></table>	Nature	Montant
Nature	Montant											
.....											
.....											
.....											
.....											
7 Déterminez la base de calcul de vos cotisations (5 x 6) Ne mentionnez pas les centimes.	<input style="width: 60px;" type="text"/>											
8 (ajouter) Rémunération de votre travail, part des intérêts excédentaires de compte courant d'associé, plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite et le montant des Indemnités Journalières perçues.	+ <input style="width: 60px;" type="text"/>											
9 (déduire) Montant de vos frais professionnels déductibles* (y compris le montant de vos cotisations sociales personnelles, les intérêts d'emprunts " JA " et d'emprunts contractés pour l'acquisition des parts sociales)	- <input style="width: 60px;" type="text"/>											
10 (déduire) La part déduite fiscalement du revenu professionnel exceptionnel étalé (6/7ème)	- <input style="width: 60px;" type="text"/>	montant inclus dans la feuille libre détaillant l'option pour l'étalement (jointe à l'imprimé 2042).										
11 (ajouter au cours des années N+1 à N+6) la part réintégrée fiscalement du revenu professionnel exceptionnel	+ <input style="width: 60px;" type="text"/>	Inclus dans les cases 5HC à 5JI de la déclaration 2042 CPRO.										
12 TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 60px;" type="text"/>	A reporter dans le cadre B ou C de la déclaration (en bénéfice ou déficit, selon le cas)										